



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

La Présidente de l'Université d'Artois,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L 612-3, L 613-5, L 712-2 ; D 612-1 et suivants ; D 613-38 à D 613-49,

Vu l'article 17 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

ARRETE

Article 1 - Sont nommés membres de la commission d'examens des vœux pour l'entrée en 1^{ère} année de Licence Lettres, Arts du spectacle et Lettres-Histoire-Droit pour l'année universitaire 2025-2026 :

Présidente

Martine LAVAUD, PU

Vice-président (le cas échéant)

Guillaume COUSIN, PRAG

Membres

Marianne CLOSSON, MCF

Agathe GIRAUD, MCF

Article 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université d'Artois est chargé de l'application des présentes dispositions.

Fait à Arras, le 06 décembre 2024



SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00

www.univ-artois.fr